

**“LESS BAD, MORE GOOD” #2**  
**LES CRÉDITS BIODIVERSITÉ**  
**DECRYPTAGE À DESTINATION DES ENTREPRISES & ACTEURS FINANCIERS**



Par [Constance Gires](#), [Clément Surun](#),  
[Constance von Briskorn](#), [Guillaume Neveux](#)

## Introduction

Nouvel article de la série d'articles « *Less bad, more good* » sur le sujet du pilotage des enjeux biodiversité et nature, cet avis d'expert s'intéresse à la pertinence des **crédits biodiversité** comme instrument susceptible de favoriser la mobilisation des ressources financières du secteur privé en faveur de la nature. Depuis 2020, un grand nombre de rapports publiés explore les conditions techniques, méthodologiques et de gouvernance nécessaires à la mise en place de ce marché. L'objectif est de ne pas reproduire les écueils des marchés carbone et d'éviter des actions de compensation écologique qui ne présenteraient pas de réelle additionnalité c'est-à-dire une plus-value par rapport à une situation de base. Face à l'abondance des informations disponibles sur le sujet et aux mises à jour fréquentes, une veille active est nécessaire pour faire le tri entre les actualités immédiates et les tendances de fond. I Care s'attache à rendre ce sujet complexe plus accessible et propose, à travers ce « *Petit guide sur les crédits biodiversité à destination des entreprises & acteurs financiers* », une **synthèse pédagogique accompagnée d'illustrations concrètes**, afin d'aider les entreprises et institutions financières à s'y retrouver et à comprendre les enjeux clés.

# SOMMAIRE

- Introduction ..... 1
- 1. QU'EST-CE QU'UN CRÉDIT BIODIVERSITÉ ? ..... 3
  - 1.A. crédit ou certificat ? ..... 3
  - 1.B. VOLONTAIRE OU RÉGLEMENTAIRE ? ..... 5
  - 1.C. OÙ EN EST-ON CONCRÈTEMENT AUJOURD'HUI ? ..... 7
- 2. QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LES ENTREPRISES ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ? ..... 10
  - 2.A. QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LES ENTREPRISES ? ..... 10
  - 2.B. QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LES ACTEURS FINANCIERS ? ..... 12
- 3. QUELQUES ACTUALITÉS : ZOOM SUR L'IAPB..... 13
  - 3.A. LA PUBLICATION DES PRINCIPES DE HAUTE INTEGRITÉ À LA COP16 ..... 13
  - 3.B. UNE RECONNAISSANCE DES POINTS DE DIVERGENCE ENCORE EXISTANTS ..... 14
  - 3.C. UNE ATTENTION CLÉ PORTÉE AUX IPLCS ..... 14
- Ressources utiles ..... 15
- Abbreviations clés ..... 15



# 1. Qu'est-ce qu'un crédit biodiversité ?

Bien que le terme de « crédit biodiversité » ait connu des variations dans sa définition, on retrouve aujourd'hui des éléments de définition consensuels entre les différentes organisations cherchant à développer ce marché, comme le Fonds pour l'environnement mondial, la Biodiversity Credit Alliance ou l'UNEP-FI.

Les crédits/certificats biodiversité peuvent être définis comme une unité **quantifiable, traçable et achetable sur un marché de contribution positive** à la biodiversité et aux communautés locales en bénéficiant, obtenue par le biais d'actions de **conservation ou de restauration** suivies dans le temps et vérifiées par un organisme tiers indépendant.

## 1.A. Crédit ou certificat ?

Afin de faire référence à cette unité de gain net en biodiversité, la plupart des organisations, en particulier les anglo-saxons, emploient le terme de crédit biodiversité.

Cependant, les notions de marché et de crédits ne sont pas du goût de tous les acteurs. Certains, [comme l'UICN France](#), craignent que l'emploi du mot « crédit » n'autorise en contrepartie un « débit » biodiversité, c'est-à-dire une légitimation d'actions destructrices pour la biodiversité. Ils préfèrent alors parler de « certificats » pour se distancier de cette interprétation de la notion de crédit.

L'organisation multi-acteurs [Biodiversity Credit Alliance](#), qui a reçu le soutien de l'UNEP-FI, a choisi de réunir ces deux termes « crédit » et « certificat » dans une seule et même définition :

« *A biodiversity credit is a certificate that represents a measured and evidence-based unit of positive biodiversity outcome that is durable and additional to what would have otherwise occurred.* »

En raison de ce positionnement, et à la suite des consensus observés lors des groupes de travail sur le sujet suivi depuis plus de deux ans, cet avis d'expert a choisi d'adopter les considérations suivantes, résumées en Figure 1 :

- **Le certificat biodiversité est un document auditable permettant la reconnaissance officielle d'un gain de biodiversité.** La notion de gain net écologique, ou additionnalité, représente un bénéfice « additionnel à ce qu'il se serait passé sans intervention » pour reprendre les termes de la Biodiversity Credit Alliance. Après avoir choisi une forme de monétarisation des efforts réalisés pour obtenir ce gain net, il est possible de **proposer à la vente une unité écologique transférable appelée « crédit biodiversité »**.
- Ainsi, l'émission d'un « certificat biodiversité » est une étape préliminaire à l'émission d'un crédit biodiversité avant monétarisation et échange, mais ces deux termes reposent sur la même action fondamentale, qui consiste à intervenir pour conserver ou restaurer la biodiversité de manière additionnelle.
- En conséquent, cet avis d'expert retiendra plutôt le terme de « marché de crédits biodiversité » pour parler de la vente sur un marché d'unités de contribution positive à la biodiversité et aux communautés locales.

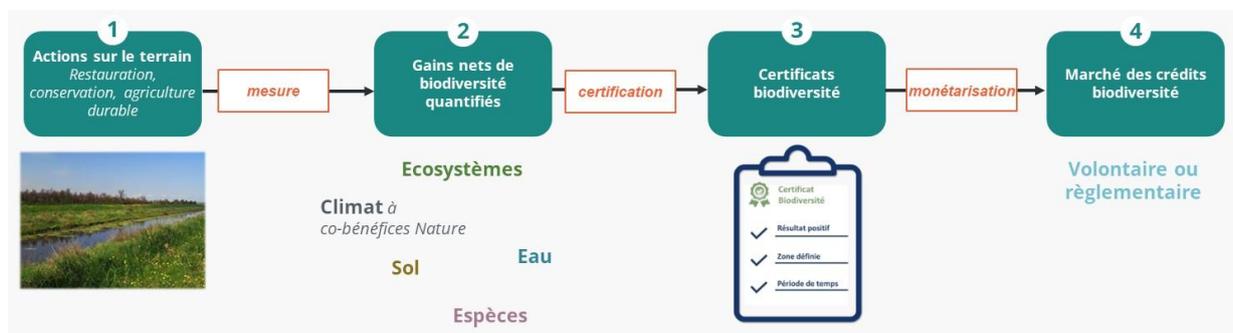


Figure 1 – Du terrain au marché : comment un crédit biodiversité est-il généré ? (source : I Care 2025)

## 1 ACTIONS SUR LE TERRAIN : CONSERVATION OU RESTAURATION ?

Dans le « Call for Views » de 2024 de l'IAPB (*International Advisory Panel on Biodiversity Credits*), 90 % des répondants ont estimé qu'aussi bien les actions de conservation que celles de restauration pouvaient générer *in fine* des crédits biodiversité. Le Cadre Mondial pour la Biodiversité (ou *GBF, Global Biodiversity Framework*) adopté lors de COP 15 mentionne bien ces deux approches dans les objectifs de préservation de la nature à horizon 2030<sup>1</sup>. La conservation de zones riches en biodiversité, actuellement menacées par des pressions anthropiques, est en effet cruciale, mais il y a un enjeu majeur de **mesure pour quantifier et crédibiliser ces actions**, afin de prouver qu'elles viennent réellement empêcher des destructions d'habitats, et non légitimer des projets « *business as usual* ». C'est ce qui avait été reproché par The Guardian en 2023 aux crédits carbone d'émissions évitées certifiés par Verra<sup>2</sup> : générés sur la base de projets REDD+ de déforestation évitée, ils reposaient sur des scénarios de référence très critiquables. Au regard de ces risques et des expériences en demi-teintes sur les marchés du carbone, la démonstration rigoureuse de l'additionnalité apparaît comme un enjeu clé pour la réussite des futurs crédits biodiversité associés à des projets de conservation.

## 2 GAIN NET : QUE MESURER ?

Contrairement aux émissions de CO<sub>2</sub> et la tonne de CO<sub>2</sub>e, la biodiversité est difficilement mesurable à l'aide d'une seule unité : elle revêt en effet des dimensions **multiplés** et **multifactorielles**. Le gain net écologique recherché peut être en faveur de la santé des écosystèmes, du sol, des espèces ou encore de la qualité de l'eau. Il est également envisageable de rechercher des bénéfices climatiques s'il y a également des co-bénéfices pour la biodiversité : on parle alors de crédits carbone à haute valeur de biodiversité. Tous les écosystèmes naturels – terrestres, côtiers ou aquatiques – peuvent être préservés à travers l'émission de crédits biodiversité. Actuellement, la plupart des projets pilotes s'intéressent aux écosystèmes terrestres (par exemple, le projet El Globo de Terrasos cherche à préserver la Bosque de Niebla en Colombie) mais cela n'exclue pas un intérêt grandissant pour la préservation des milieux aquatiques (par exemple, Open Earth développe des Marine Ecosystem Credits).

## 3 CERTIFICATS DE CONTRIBUTION POSITIVE : PAR RAPPORT A QUELLE BASELINE ?

La **situation de référence**, ou *baseline*, définit en amont le périmètre géographique, la durée du projet et le gain net recherché à la suite de ce projet. Elle doit être **précisément établie** afin de permettre aux certificateurs de vérifier la réelle plus-value écologique et sociale par rapport à ce qui se serait passé sans intervention humaine. Le choix de la *baseline* est également essentiel pour s'assurer de la **durabilité des bénéfices** à long-terme pour la biodiversité et les communautés locales.

## 4 MÉCANISME DE MARCHÉ : QUEL INTÉRÊT ?

### Pourquoi recourir à un marché ?

L'organisation d'un marché de crédits a pour intérêt principal de **réduire les coûts de transaction** et de permettre, théoriquement, de faciliter les flux de financements en faveur de la nature. L'intervention d'intermédiaires (plateformes de projets éligibles à des certificats, mutualisation de la communication, apport de soutien technique ou financier), permet d'optimiser certains coûts et de faire **se rencontrer plus facilement émetteurs et investisseurs** de projets liés à la nature.

Dans certains cas, on peut tirer parti d'autres fonctions historiques des marchés financiers. A la différence des fonds de type mécénat, le recours à un système transactionnel peut aider à **réduire les risques des investissements des donateurs en transférant le risque associé au financement du projet vers des acteurs qui l'acceptent et le gèrent**. Les Rhinos bonds fonctionnent sur ce modèle : des fonds, ici \$150m sont avancés par des acteurs financiers (créanciers) pour des donateurs (ici, le Fonds pour l'environnement mondial). Si le projet est une réussite écologique, les créanciers seront remboursés par les donateurs avec perception d'intérêts proportionnels à la durée du projet. Si le projet est un échec, les donateurs ne remboursent rien, ou une faible part du montant et l'acteur financier essuie les pertes.

### Que suppose la notion de marché ?

L'objectif de certifier individuellement ces actions pro-biodiversité est de les valoriser financièrement *in fine* sur un marché. Or, pour qu'un marché fonctionne, il faut prendre en compte un élément clé : le système de **conformité**. La vérification de la qualité du crédit biodiversité (aussi appelée « intégrité ») peut incomber à des acteurs privés indépendant (tels que Verra, Plan Vivo, Cercarbono ou Gold Standard pour les crédits volontaires) comme relever des services de l'Etat (qui peuvent superviser un marché volontaire, à l'image de la Finlande, ou réglementaire, à l'image du Royaume-Uni). Certains imaginent même la création **d'un standard de qualité**, à l'image du label Bas Carbone pour les crédits carbone, pour vérifier le respect du périmètre spatio-temporel établi et l'exactitude des indicateurs employés.

<sup>1</sup> Le Cadre Mondial sur la Biodiversité de Kunming-Montréal appelle à ce qu'*au moins 30% des écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins soient effectivement restaurés d'ici à 2030 et qu'au moins 30% de ces écosystèmes soient effectivement conservés et gérés de manière durable d'ici à 2030*.

<sup>2</sup> Verra est un normalisateur nord-américain, le plus important sur le marché volontaire des crédits carbone.

## 1.B. Volontaire ou réglementaire ?

### LES CRÉDITS BIODIVERSITÉ ONT INITIALEMENT ÉTÉ PENSÉS COMME UNE APPROCHE VOLONTAIRE

Le terme de « *voluntary biodiversity credits* » a notamment été popularisé par la [Biodiversity Credit Alliance](#)<sup>3</sup>, qui a reçu le soutien de l'UNEP-FI. La logique sous-jacente reposait sur une contribution volontaire visant à générer un gain net, écologique et social, en plus de ce que requièrent déjà les approches réglementaires de compensation écologique (comme la séquence ERC). Dans cette optique, les crédits biodiversité seraient une forme de **prolongation de la hiérarchie d'atténuation<sup>4</sup> réglementaire** afin « **d'aider à franchir la dernière étape vers l'atteinte de l'objectif *Nature Positive*<sup>5</sup>** » ([Maron et al., 2023](#)). Leur usage n'aurait pas vocation à remplacer mais plutôt à renforcer et compléter les principes préétablis d'évitement, de réduction et de compensation.

Toutefois, force est de constater que **la demande du secteur privée est aujourd'hui limitée**, et certains estiment que c'est par le biais **d'incitations fortes voire d'obligations réglementaires qu'une véritable demande de crédits apparaîtrait<sup>6</sup>**. Créer un marché régulé permettrait aussi de faciliter le passage à l'échelle des financements et de s'appuyer sur des **organismes et procédures de contrôle plus crédibles qu'un marché volontaire**. Aussi, plusieurs organisations, dont la *Biodiversity Credit Alliance*, sont revenues sur leur première conception des crédits biodiversité et considèrent aujourd'hui différents systèmes, plus ou moins régulés<sup>7</sup>.

### COMMENT ARTICULER APPROCHES VOLONTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES ?

Il suffit d'observer les premiers dispositifs « nature » lancés en Europe pour constater les possibles jonctions entre les approches volontaires et supervisées par le gouvernement :

- La Finlande a récemment lancé un marché de crédits biodiversité qui s'avère être **volontaire mais supervisé par le gouvernement** afin d'harmoniser les efforts publics et privés et a mis en place un registre public et transparent dans le but de minimiser les risques de double-comptage, d'effets d'aubaine et donc de *greenwashing*.
- En France, la promulgation de la loi Industrie Verte a réformé le dispositif des sites naturels de compensation (SNC) en les faisant évoluer vers une forme plus agile et multi-usage : les sites naturels de compensation, restauration et renaturation (SNCR). Désormais, ces sites écologiques peuvent à la fois permettre au secteur privé de **répondre à leurs obligations réglementaires de compensation** (par la vente d'unités de compensation, appelés « UC », à la manière des banques de compensation nord-américaines) **mais aussi les inciter à des contributions financières volontaires supplémentaires** (par la vente d'unités de restauration/renaturation, appelés « URV », vues comme la déclinaison française des crédits biodiversité<sup>8</sup>). Les SNCR créent ainsi une jonction administrative et une continuité écologique entre la réglementation d'*offsets* et un nouveau marché de crédits volontaires.
- Au Royaume-Uni, le gouvernement a lancé début 2024 le Biodiversity Net Gain scheme, un dispositif inscrit dans la Loi sur l'aménagement du territoire (*Town and Country Planning Act*), obligeant chaque nouveau projet de développement (soit un scope large d'acteurs concernés : bâtiments, sites industriels, etc.) à générer en contrepartie un gain net de 10 % en matière de biodiversité ou d'habitat, sur un site plus ou moins proche de la zone impactée. Bien que **réglementaire** (obligatoire pour un grand nombre d'acteurs, et règlementé par les autorités locales et agences gouvernementales), ce dispositif propose un fonctionnement hybride : l'échange de *Biodiversity units* directement entre acteurs économiques sans intervention du régulateur, ou si aucun échange n'est réalisable, l'achat de *Statutory biodiversity credits* auprès de gouvernement à un prix supérieur à celui du marché.
- La Commission Européenne réfléchit quant à elle à la création d'un système d'échange de « crédits nature »<sup>9</sup> qui devrait s'inspirer du marché carbone réglementaire (EU ETS). Les déclarations de la Commissaire Européenne précisent que le mécanisme aura pour but « d'encourager les agriculteurs et l'industrie à préserver l'environnement et restaurer la biodiversité ».

<sup>3</sup> Proposition initiale de définition par la BCA

<sup>4</sup> Pour plus de détails sur ce concept, voir le premier article de cette série : [Less bad, more good - La Hiérarchie d'Atténuation](#)

<sup>5</sup> L'expression Nature Positive désigne l'état souhaité à horizon 2050 d'une économie mondiale favorable à la nature (plutôt que destructrice).

<sup>6</sup> Swinfield, Tom, Siddarth Shrikanth, Joseph W. Bull, Anil Madhavapeddy, et Sophus O. S. E. Zu Ermgassen. Nature-Based Credit Markets at a Crossroads. *Nature Sustainability* 7, no 10 (6 août 2024): 1217-20. <https://doi.org/10.1038/s41893-024-01403-w>. Voir aussi un [article de The Guardian](#).

<sup>7</sup> Rapport [Demand-side Sources and Motivation for Biodiversity Credits](#) de la BCA – Dec.2023

<sup>8</sup> D'après une déclaration de l'actuelle Ministre de la Transition Ecologique Agnès Pannier-Runacher (source : [Actu Environnement](#))

<sup>9</sup> A la suite de la demande d'Ursula Von der Leyen à la nouvelle Commissaire Environnement dans sa [lettre de mission](#).

A travers ces différents exemples, on constate que les crédits biodiversité peuvent avoir différentes utilités selon le contexte national :

- **Compléter la compensation réglementaire** si elle existe déjà dans le pays. Une forme hybride d'unités de biodiversité à double-usage est alors envisageable ;
- **Proposer de nouveaux mécanismes de restauration/renaturation** de la nature si aucune forme réglementaire s'apparentant à une séquence ERC n'existe dans le pays. Cela peut offrir une première entrée sur le sujet nature, relativement souple pour commencer ;
- **Offrir la possibilité à des acteurs économiques de contribuer volontairement** et positivement à des efforts additionnels en matière de conservation ou de restauration, en dehors de toute obligation réglementaire.

La pertinence d'un dispositif réglementaire ou volontaire dépend ainsi de la situation de départ, et des objectifs souhaités par chaque gouvernement. *In fine* tous les systèmes de crédits doivent avoir le même objectif : permettre de mettre l'accent sur l'importance de **contribuer positivement** à la nature afin **d'inverser la tendance actuelle de perte de biodiversité** (objectif global à horizon 2030 de la COP15) afin de rendre l'économie **Nature Positive** (objectif global à horizon 2050 de la COP15 ; Figure 2).

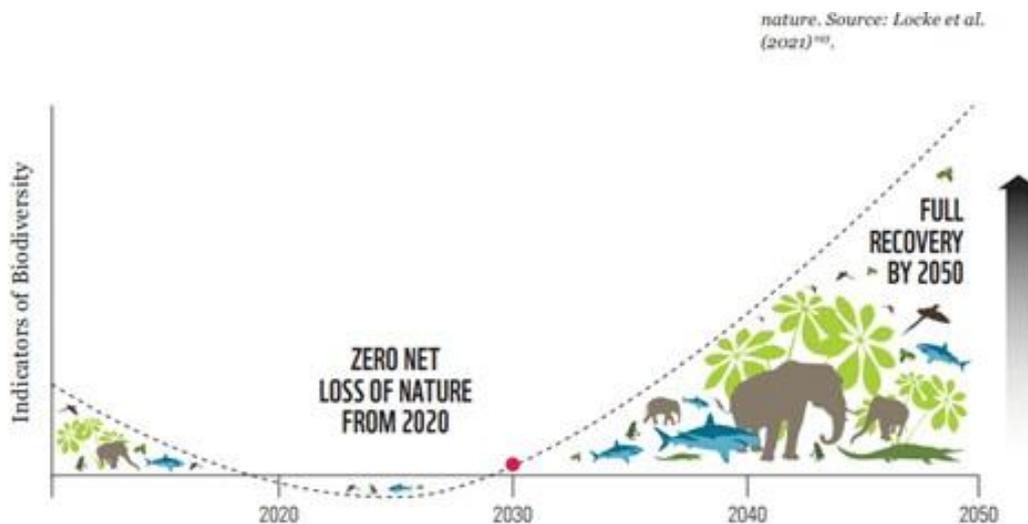


Figure 2 – La trajectoire nature positive à 2030 (Locke et al. 2021).

Elle reconnaît qu'une certaine perte est inévitable compte tenu des tendances actuelles et identifie l'objectif d'inverser cette tendance à l'érosion d'ici à 2030 et que le bon équilibre des écosystèmes soit complètement rétabli d'ici à 2050.

## 1.C. OÙ EN EST-ON CONCRÈTEMENT AUJOURD'HUI ?

### QUELLE MATURITÉ DU MARCHÉ AUJOURD'HUI ?

**Les offres de crédits biodiversité volontaires existent déjà bel et bien.** Des plateformes en facilitent l'accès : par exemple une plateforme comme *Regen Market* propose aujourd'hui 45 projets de différentes initiatives. Depuis 4 ans, plus de 30 initiatives à travers le monde proposent des crédits biodiversité à la vente.

### SUR LES MARCHÉS VOLONTAIRES

Certaines entreprises se positionnent déjà comme opérateurs d'actions écologiques, d'émetteurs de crédits biodiversité ou les deux. En Colombie, l'initiative Terrasos vend des crédits au prix de 30 000 € par ha pour 30 ans et projette de générer environ un \$1m de ventes de crédits biodiversité d'ici 2025. Son objectif à long terme est de réussir à financer des stratégies de conservation pendant 30 ans, en mobilisant un total de \$50m du secteur privé. De son côté, l'initiative Savimbo propose des crédits au prix de \$5 par hectare par mois.

Comme le souligne le récent document de position de l'UICN Les crédits biodiversité ne suffiront pas à combler seuls le *Biodiversity financing gap* estimé en 2020 à environ \$700 Mds, **mais ils peuvent y contribuer**. La cible 19 du Cadre Mondial sur la Biodiversité indique que la finance privée internationale devrait mobiliser \$30 Mds. 10% de ce montant correspond à l'ordre de grandeur des dernières estimations du Forum Economique Mondial, selon qui \$2 Mds pourraient être redirigés vers la nature grâce aux crédits biodiversité d'ici 2030. Il estime que ce chiffre pourrait atteindre \$69 Mds d'ici 2050.

Globalement, bien que plus modestes en comparaison des crédits carbone, les systèmes de crédits biodiversité volontaires devraient continuer à croître avec l'implication des grandes entreprises et la création de nouvelles banques d'habitats facilitant la délimitation de parcelles à restaurer et la gestion territoriale de celles-ci

### DU CÔTÉ DE L'APPROCHE RÉGLEMENTAIRE

Avec l'annonce du dispositif SNCR et de ses conditions d'éligibilité assouplies (abandon de l'exigence de mutualisation des projets entre acteurs), le Ministère pourrait bientôt agréer de nombreux nouveaux sites en France. Cela fait notamment écho à l'annonce en novembre 2024 de la création d'une foncière de biodiversité, avec un investissement cible de 10 m€, par la Banque des Territoires et CDC Biodiversité (filiale de la Caisse des Dépôts). Si cette foncière venait à être agréée SNCR, elle pourra émettre à terme des unités de compensation réglementaires et de restauration/renaturation volontaires.

Le dispositif *Biodiversity Net Gain* mis en place par le Royaume-Uni au début de l'année 2024 semble prometteur. D'après le secteur agricole<sup>10</sup>, ce dispositif représente une chance pour utiliser et réhabiliter des terres pauvres inadaptées à l'agriculture, tout en générant des financements additionnels pour les agriculteurs. Chaque unité vendue par ce dispositif, fonctionnant comme une banque de compensation classique, pourrait rapporter entre £25 000 et £30 000, soit plus de £75m sur une période de 30 ans, hors coûts d'investissement de surveillance et pertes de revenus agricoles.

Certains gouvernements s'impliquent dans le rôle de vérification et de contrôle de la qualité des crédits volontaires. La Colombie et le Honduras ont par exemple déjà commencé à réfléchir à des systèmes de vérification des certificats biodiversité par le gouvernement. D'autres gouvernements s'impliquent dans le développement de cadres méthodologiques, comme l'Australie, ou la définition de hauts principes d'intégrité, comme la *Taskforce* co-dirigée par la France et le Royaume-Uni, et qui alimente régulièrement les travaux de l'organisation désormais internationale IAPB – voir Partie 0.

---

<sup>10</sup> D'après un article de The Guardian [Flowers everywhere? England's ambitious scheme to restore wildlife hangs in the balance.](#)

## CARTOGRAPHIE DES ACTEURS À DATE

De nombreux acteurs historiquement présents sur le marché des crédits carbone se retrouvent dans le développement de marché de crédits biodiversité. Ils sont également rejoints par de nouveaux acteurs, créant une impression de foisonnement parfois difficile à suivre. La cartographie disponible ci-dessous en Figure 3 présente une vision panoramique et intelligible des différents types d'acteurs impliqués dans le déploiement des marchés de crédits, avec quelques exemples. **Des simplifications ont volontairement été apportées afin de faciliter la saisie de ce sujet.**

### LES ACTEURS CHERCHANT À ÉMETTRE DES CRÉDITS

Pour émettre des crédits, il est nécessaire de mettre en place des projets écologiques. Pour cela, il est possible de développer des **compétences en interne** ou de faire appel aux **compétences des peuples autochtones et communautés locales** (ou *IPLCs, Indigenous Peoples and local communities*) qui vivent souvent de l'agriculture sur des terres riches en biodiversité. En effet, certains émetteurs de crédits biodiversité s'impliquent directement dans la réalisation d'actions de préservation ou de restauration sur le terrain (comme [Terrasos](#)) ; d'autres collaborent avec des chefs autochtones à qui ils confient la responsabilité de ces actions et d'obtenir des preuves de résultat (comme [Savimbo](#)). Des plateformes de vente de crédits (comme [Regen Market](#)) aident à faciliter la rencontre entre émetteurs de crédits et acheteurs de crédits biodiversité et fluidifier les transactions.

### LES ACTEURS CHERCHANT À ACHETER DES CRÉDITS

**Tout individu ou organisation (entreprise, institution financière, fondation, gouvernement, agence et banque de développement) peut acheter un crédit biodiversité.** Les motivations de ces acteurs sont multiples, et peuvent relever d'une contrainte réglementaire ou du volontariat. La [partie 2](#) de cet article présente différentes opportunités que pourront représenter à terme les crédits biodiversité pour ces acheteurs.

### LES ACTEURS FACILITANT LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ À HAUTE INTEGRITÉ

De nombreux acteurs gravitent autour du sujet des crédits biodiversité, et viennent en renfort aux acteurs de l'offre et de la demande pour s'assurer de la **qualité des crédits définis** et de la **réussite des projets à long terme**.

- **Les IPLCs, organismes de recherche et écologues**, apportent une connaissance locale du terrain. C'est une approche « low tech » de la connaissance, spécifique à une localisation donnée, fournissant des informations clés sur le contexte écologique et social du projet.
- Une approche complémentaire plus « high tech » est possible : **des fournisseurs de données satellitaires** (comme Lemu au Chili) donnent accès à des informations sur l'état de la nature à l'échelle mondiale, particulièrement utiles en cartographie. En raison de la multitude d'informations au sujet de la biodiversité, **des fournisseurs de technologies** (comme Xylo avec l'intelligence artificielle, ou ETH Zurich avec la « *blockchain* ») proposent des services d'agrégation et d'organisation de la donnée. Cela permet de rendre l'information plus digeste, et également de rendre comparable différents projets à échelle internationale, notamment pour le secteur financier.
- Afin de pouvoir mesurer un gain écologique à la suite du projet, des organisations (comme Savimbo, Terrasos ou Verra) **développent des méthodes de quantification**. Celles-ci peuvent ensuite être utilisées par ces mêmes organisations pour émettre leurs propres crédits ou bien par d'autres développeurs de projets qui seront ensuite certifiés<sup>11</sup>. Des **ONGs et des membres de la communauté scientifique** alimentent également les discussions méthodologiques.
- Les **certIFICATEURS et standards** (comme Verra, Plan Vivo ou Cercarbono) assurent la qualité des crédits : le respect de la méthodologie choisie, le gain écologique effectif sur le terrain et la transparence des projets.
- Les **coalitions et initiatives internationales** (comme l'IAPB ou la *Biodiversity Credit Alliance*) regroupent de nombreux acteurs économiques dont ils facilitent la concertation et l'alignement des pratiques au moyen de groupes de travail. Ils sont un véritable levier pour stimuler la demande.
- Enfin, les **gouvernements** peuvent faciliter le fonctionnement du marché en levant certains freins à l'investissement (en assurant les coûts de contrôle et vérification par exemple) et en contribuant à aligner les ambitions nature à l'international.

<sup>11</sup> Les méthodologies de ces porteurs de projets ne sont pas détaillées dans ce dossier, mais les liens consultables permettent d'y avoir accès.

# Cartographie 360° des types d'acteurs impliqués dans le développement de marchés de crédits biodiversité (Janvier 2025 – I Care)

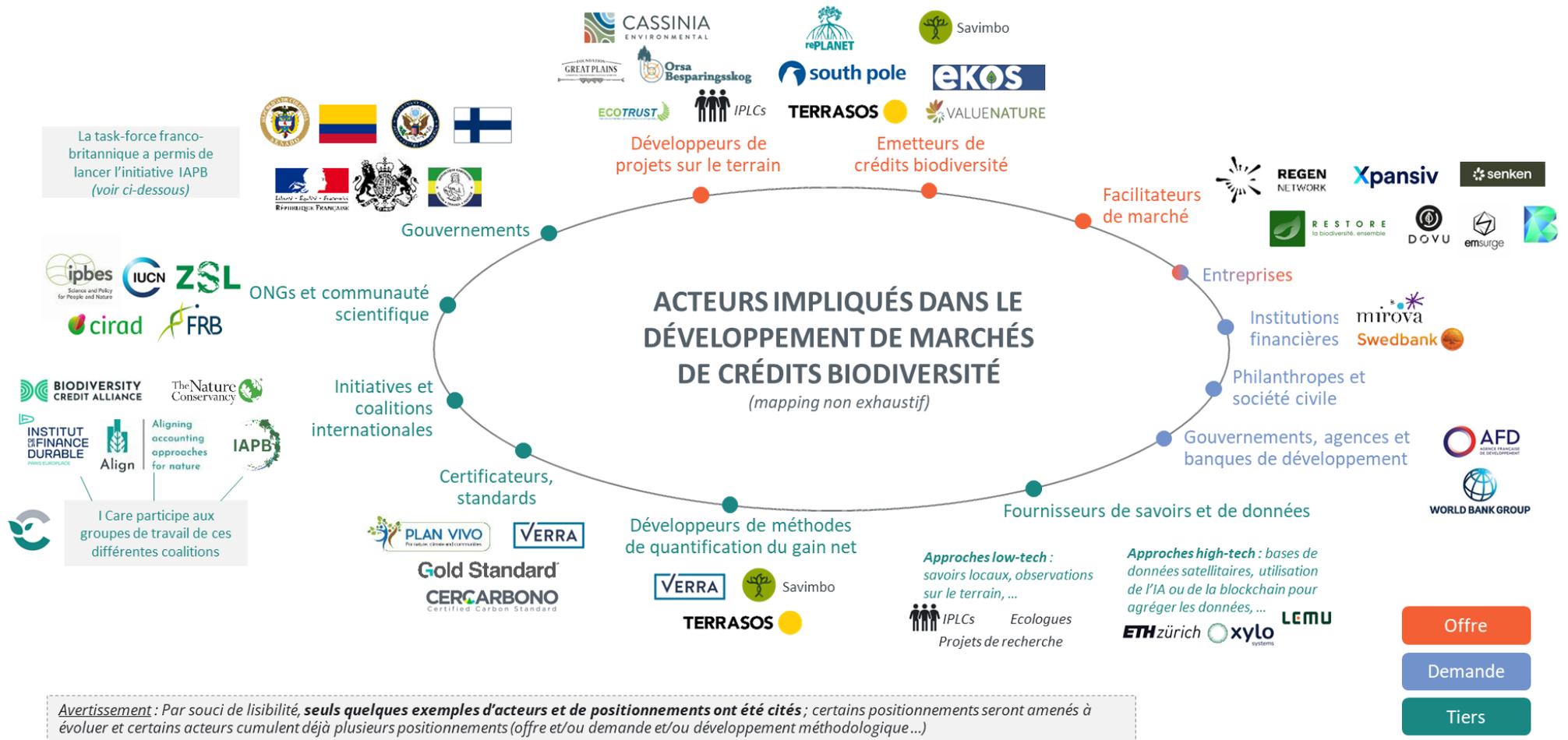


Figure 3 – Cartographie des acteurs impliqués autour des crédits biodiversité (source : I Care 2025)



## 2. quelles opportunités pour les entreprises et les institutions financières ?

Lors de la COP 16 à Cali, le succès des événements sur les crédits biodiversité a confirmé le vif intérêt des acteurs pour cet instrument. Il est perçu comme prometteur pour compléter la hiérarchie d'atténuation dans le sens d'une augmentation des contributions positives à la nature et pour accroître les financements pour la biodiversité. Au-delà de l'engouement un peu « abstrait » se pose néanmoins la question du positionnement concret des acteurs sur ce marché nouveau, dans lequel la demande reste encore balbutiante.

Nous proposons dans cette partie de dessiner un horizon d'opportunités qui apparaîtraient avec un marché mûr et sécurisé. Aujourd'hui, nous observons une montée en puissance de tels systèmes, mais il faudra probablement attendre quelques années pour que les opportunités décrites ci-dessous se matérialisent pleinement.

### 2.A. Quelles opportunités pour les entreprises ?

Selon leurs besoins et leurs ressources disponibles, les entreprises peuvent aussi bien chercher à acheter des crédits biodiversité que vouloir en émettre et les vendre. Dans les deux cas, les opportunités sont différentes selon que les crédits sont utilisés pour contrebalancer des impacts négatifs ou non.

#### POUR LES ENTREPRISES CHERCHANT À CONTRE-BALANCER LEURS IMPACTS NÉGATIFS

- **Si elles sont soumises à une obligation de compenser leurs impacts négatifs** (i.e. si elles sont soumises à un dispositif réglementaire de type séquence ERC), deux types de compensation sont possibles : la compensation « par la demande » ou « par l'offre »<sup>12</sup>. En France, la réforme des SNCRR a permis de remettre en lumière l'intérêt de la compensation par l'offre, où la gestion intégrée permet de maximiser les gains écologiques et minimiser les coûts de surveillance et de mesure. En effet, les SNCRR sont de vastes surfaces permettant des opérations de génie écologique de grande ampleur et prenant en considération les connectivités écologiques et territoriales. Ils augmentent ainsi la taux de réussite de la restauration entreprise (Aubry et al., 2021).
- **Si elles ne sont pas soumises à une obligation de compensation réglementaire**, les entreprises peuvent se placer dans une démarche volontaire de compensation de leurs impacts négatifs, au moyen de crédits biodiversité. Si les actions de gain net de biodiversité que l'entreprise cherche à réaliser ont lieu au sein de sa chaîne de valeur, par exemple sur le site de l'un de ses fournisseurs, on parle d'*insetting*.
- 

#### Comment les crédits biodiversité peuvent-ils aider à faire de l'*insetting*?

**Motivation** : Prenons le cas d'une entreprise (par exemple, du secteur du luxe, de l'informatique ou de l'agro-alimentaire) dont la grande majorité des impacts est associée à ses achats (scope 3 amont). Cette entreprise peut choisir de réduire ses impacts en achetant des crédits auprès d'acteurs en amont de sa chaîne de valeur, investissant ainsi dans des actions favorables à la nature chez ses fournisseurs.

**Comment les crédits pourraient être utiles à terme** : En valorisant les gains écologiques nets obtenus chez son fournisseur, l'entreprise peut récupérer des financements auprès de ses parties prenantes et ainsi auto-financer les actions positives mises en œuvre chez son fournisseur.

<sup>12</sup> Pour plus de détails sur les formes de compensations écologiques, se référer au 1<sup>er</sup> article de notre série [Less bad, more good – La hiérarchie d'atténuation](#) (partie 2.B., p.5).

## POUR LES ENTREPRISES CHERCHANT A GENERER DES IMPACTS POSITIFS

- **Toute entreprise peut d'ores et déjà acheter des crédits biodiversité générés sur des sites en dehors de leur chaîne de valeur.** On parle alors d'*outsetting*. Il s'agit d'un investissement volontaire afin de soutenir les actions en faveur de la biodiversité, de manière philanthrope. Ces projets peuvent avoir lieu en France (par exemple à travers le dispositif des SNCRR et la vente d'unités « URV ») ou ailleurs dans le monde (comme en Colombie, où de nombreuses offres de crédits biodiversité volontaires se sont développés).

### Comment les crédits biodiversité peuvent-ils aider à faire de l'*outsetting*?

**Motivation :** Prenons le cas d'une entreprise, ou d'une fondation d'entreprise, cherchant à contribuer volontairement à l'effort global de préservation de la nature.

**Comment les crédits pourraient être utiles à terme :** Acheter un crédit biodiversité de haute intégrité, plutôt que financer une action de restauration non certifiée, permet de bénéficier de tout un système de vérification par un tiers, et ainsi d'augmenter la confiance qu'aura l'impact positif de ces projets. La vérification et les principes d'intégrité minimise le risque d'accusation de greenwashing ou d'effets d'aubaine, et donc minimise le risque réputationnel. De plus, la charge de la vérification ne repose plus sur l'entreprise elle-même..

**Comment valoriser cet investissement philanthrope ?** La certification des crédits, et leur qualité d'actif transférable, permet d'attribuer une réelle valeur aux actions financées. Une façon de mettre en lumière cette valeur serait de l'inscrire au sein du reporting de durabilité.

- **Une entreprise peut devenir opératrice de restauration ou conservation écologique afin de générer des crédits.** Il s'agit cette fois-ci d'un positionnement du côté de l'offre, particulièrement adapté pour des entreprises ayant déjà développé en interne des compétences de génie écologique. Émettre des crédits, et certifier leur haute intégrité, pourrait permettre de valoriser ce savoir-faire pour le compte d'un tiers. Si par ailleurs cette entreprise possède des réserves foncières inexploitées, en mettant en œuvre des actions de restauration ou renaturation sur ses propres sites, elle pourrait émettre des crédits, et ainsi transformer une charge foncière en une source de revenus complémentaires. A terme, une opportunité similaire pourrait émerger pour des activités de dépollution, qu'elles utilisent des technologies grises classiques ou des solutions fondées sur la nature, telles que la phytoépuration ou le lagunage. Ces pratiques pourraient être valorisées par l'émission et la vente de crédits biodiversité, mettant ainsi en avant leur apport écologique.

## POINTS D'ATTENTION

La restauration des écosystèmes est une démarche essentielle à l'échelle mondiale, et les entreprises doivent y jouer un rôle actif. Comme mentionné précédemment, les crédits biodiversité constituent un dispositif clé pour accélérer ces initiatives de restauration.

Pour s'en prévaloir au niveau de l'organisation, les entreprises doivent aussi mener des actions d'évitement et de réduction d'impact à leur juste niveau, conformément à la logique de hiérarchisation d'atténuation, également reprise par SBTN (voir figure ci-contre).

Il appartient aux parties prenantes d'évaluer, comme pour le climat, l'équilibre souhaitable entre ces trois piliers et de s'assurer que la priorité est bien donnée aux actions d'évitement et de réduction. On peut ainsi souhaiter que des référentiels d'évaluation de la stratégie nature, tels que ceux portés par exemple par ACT4Nature, WBA, CDP ou le futur ACT Biodiversité intègrent ces éléments dans leur appréciation globale de la stratégie biodiversité et sur la façon dont l'entreprise communique dessus.

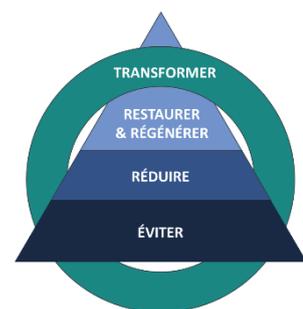


Figure 4 : Cadre E3RT du SBTN reprenant le principe de hiérarchie d'atténuation du SBTN

## 2.B. Quelles opportunités pour les acteurs financiers ?

Les acteurs financiers sont aujourd'hui largement incités par les différents cadres réglementaires et volontaires (TNFD, Article 29 LEC, Cadre mondial sur la biodiversité de la COP15, dernières discussions de la COP16) à augmenter les financements en faveur de la nature. Les institutions financières peuvent se saisir du sujet des crédits biodiversité de deux façons à travers leur activité de prêteur ou d'investisseur.

### EN TANT QUE FINANCEUR

Lorsque des institutions financières financent des émetteurs de crédits biodiversité, les opportunités liées à des marchés plus formalisés sont doubles :

- **Les systèmes de crédits biodiversité améliorent la performance financière.** En effet, l'existence d'un marché développé et encadré permettrait d'augmenter la visibilité et la crédibilité des projets. Pour l'institution financière prêteuse, cela permet de sécuriser les revenus des projets. Au contraire, des projets isolés et non certifiés auront plus de difficultés à générer des revenus. Des acteurs comme le Crédit Suisse ou Mirova (et son fond LDN, construit en lien avec les objectifs de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification – UNCCD), sont déjà engagés dans le financement de projets liés à la biodiversité et pourraient voir dans les crédits biodiversité une opportunité de recouvrement du capital.
- **Les systèmes de crédits biodiversité facilitent le fléchage des fonds vers des gains écologiques garantis.** L'une des difficultés couramment rencontrées dans la finance verte est de savoir si les fonds attribués permettent vraiment de financer des projets vertueux. La création de marchés de crédits biodiversité avec des certificateurs sûrs permettrait de prêter à des projets solides et pouvant obtenir des gains écologiques réels. Il devient alors plus facile et crédible pour les acteurs financiers de proposer des projets « verts » dans leurs portefeuilles.

Les opportunités ci-dessus correspondent à un stade mûr du système de crédits biodiversité. Pour accompagner la montée en puissance d'un tel système, quelques institutions financières ont déjà commencé à apporter leur soutien aux développeurs de projets et de méthodologie.

### Exemple à date | Le soutien financier au développement de projets émetteurs de crédits biodiversité

En 2023, Swedbank a décidé d'investir dans un projet de préservation des forêts scandinaves afin de générer in fine des crédits biodiversité volontaires. Son investissement auprès d'Orsa Besparingsskog, d'un montant non divulgué, a pour ambition de générer des crédits biodiversité à partir d'environ 13 hectares de zones forestières en Suède sur une période de 20 ans. Swedbank a déclaré vouloir attendre que les méthodologies soient affinées avant de décider si les unités biodiversité générées seront vendues à des fins de crédit volontaire ou de compensation écologique.

Source : [Funds Europe](#)

### Exemple à date | Le soutien financier au développement de méthodologies autour des crédits biodiversité

Mirova soutient actuellement les développements méthodologiques menés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Mirova est également membre du conseil consultatif du Nature Framework Development Group (NFDG) de Verra, un des certificateurs privés pressentis sur le marché des crédits biodiversité.

Source : [Mirova for Nature 2023](#)



### 3. Quelques actualités : zoom sur l’IAPB

Lors de la COP16 à Cali, l’IAPB a organisé en marge des négociations internationales un événement pour dévoiler son Cadre pour des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité. Membre de certains groupes de travail de l’IAPB et participant activement à ses travaux, I Care était présent à cet événement.

L’**International Advisory Panel on Biodiversity Credits (IAPB)** est une initiative internationale indépendante, cofondée par la France et le Royaume-Uni en juin 2023 à la suite du Sommet pour un nouveau pacte financier. Son objectif est de faciliter l’émergence et le développement des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité et d’encourager en parallèle les mécanismes politiques et réglementaires facilitant leur structuration de manière cohérente au niveau international. L’IAPB est co-présidée par Sylvie Goulard et Dame Amelia Fawcett, et regroupe des experts provenant de 25 pays, incluant des représentants de communautés autochtones, des ONG, des entreprises, et des institutions académiques.

#### 3.A. La publication des principes de haute intégrité à la COP16

Lors de la COP16, l’IAPB a dévoilé un ensemble de 21 principes de haut niveau d’intégrité (PHN), que tous les crédits biodiversité existants et futurs devraient respecter pour garantir une véritable plus-value écologique et sociale. Ces principes ont été développés conjointement avec la *Biodiversity Credit Alliance* et le Forum Économique Mondial et s’appuient sur les travaux des différents groupes de travail de l’IAPB. Ils sont organisés en sept sous-catégories, organisés en trois enjeux clés (Figure 5) :

- La plus-value écologique (vérification de l’additionnalité) ;
- La plus-value sociale (questions d’équité et de justice sociale) ;
- Un fonctionnement durable du marché (à travers une gouvernance éclairée).

1. RÉSULTATS VÉRIFIÉS POUR LA NATURE	2. ÉQUITÉ ET JUSTICE POUR LES POPULATIONS	3. BONNE GOUVERNANCE POUR LES MARCHÉS
<b>Cycle de vie</b>	<b>Droits</b>	<b>Transparence</b>
<p><b>PHN 1</b> : Objectifs et type d’activité</p> <p><b>PHN 2</b> : Intégrité de la demande et hiérarchie d’atténuation</p> <p><b>PHN 3</b> : Emission et suivi des crédits</p> <p><b>PHN 4</b> : Crédits ex ante et ex post</p>	<p><b>PHN 11</b> : Droits fonciers et coutumiers sur la terre et l’eau</p> <p><b>PHN 12</b> : Respect des droits de l’Homme et des peuples autochtones</p> <p><b>PHN 13</b> : Libre consentement préalable et éclairé (LCPE ou FPIC en anglais)</p>	<p><b>PHN 18</b> : Structure de gouvernance transparente</p>
<b>Critères</b>	<b>Inclusion et redistribution</b>	<b>Responsabilité</b>
<p><b>PHN 5</b> : Additionnalité</p> <p><b>PHN 6</b> : Scénario de référence</p> <p><b>PHN 7</b> : Durabilité</p> <p><b>PHN 8</b> : Fuite</p>	<p><b>PHN 14</b> : Participation des populations autochtones et des communautés locales à la gouvernance</p> <p><b>PHN 15</b> : Aucun préjudice</p>	<p><b>PHN 19</b> : Souveraineté des données</p> <p><b>PHN 20</b> : Alignement avec les objectifs du Cadre Mondial pour la Biodiversité</p>
<b>Validation</b>	<b>PHN 16</b> : Partage des bénéfices	<b>PHN 21</b> : Echangeabilité sur le marché (fongibilité des actifs)
<p><b>PHN 9</b> : Suivi, évaluation et vérification</p> <p><b>PHN 10</b> : Audit par un tiers indépendant</p>	<b>PHN 17</b> : Mécanisme de réclamation	

Figure 5 – Les Principes de Haut Niveau d’intégrité pour les crédits biodiversité<sup>13</sup> (source : I Care, d’après IAPB, 2024)

<sup>13</sup> D’autres organisations ont également publié leur cadre d’identification des crédits biodiversité à haute intégrité, comme celui du Club B4B+, qui établit 28 critères répartis en 4 catégories : confiance ; inclusion des parties prenantes ; résultats pour la biodiversité & prix ; mesure, reporting & vérification.

### 3.B. Une reconnaissance des points de divergence encore existants

Lors de l'évènement présentant ce Cadre pour des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité, les participants ont mis en évidence certains points de divergence encore présents à propos des crédits biodiversité. Bien que l'engouement général soit réel, certaines organisations restent frileuses. Des préoccupations subsistent quant au risque de *greenwashing* et à la nécessité de **créer un climat de confiance pour les acteurs de la demande** afin « *d'éviter une charge administrative excessive* » (d'après Juan C. Pinto, membre du panel de l'IAPB, et Ministre de l'Environnement colombien). De plus, des défis majeurs subsistent, notamment en matière de définition des situations de référence (*baselines*) pour mesurer l'additionnalité écologique, de vérification des résultats sur le terrain et sur le long-terme, et de prise en considération équitable des communautés autochtones et locales d'une façon qui inclue leur savoirs. Face à ces craintes, des entreprises comme ICF et des organisations gouvernementales comme le Ministère allemand de la coopération économique et du développement ont appelé à une meilleure prise en compte des différents points de vue, afin d'intégrer pleinement le potentiel des crédits biodiversité dans le paysage des instruments de financement de la biodiversité.

### 3.C. Une attention clé portée aux IPLCS

Tout le long de la COP16, l'IAPB et les discussions autour des crédits biodiversité ont mis en avant le rôle central des communautés locales et des peuples autochtones (IPLCs). Ces acteurs, essentiels à la préservation de la biodiversité, doivent bénéficier de mécanismes assurant la protection de leurs droits et un partage équitable des bénéfices. Une avancée majeure de la COP16 est la création d'un organe subsidiaire dédié à leur inclusion, qui reconnaît leur rôle décisif dans la conservation. Tirant les enseignements des échecs des marchés carbone, l'IAPB met l'accent sur la nécessité de « garde-fous sociaux » solides. Comme le souligne la leader autochtone Esther Netshivhongweni<sup>14</sup>, les IPLCs ont « *leur propre système de gouvernance ; le défi est désormais d'articuler les connaissances locales et autochtones avec les systèmes de gouvernance occidentaux* » afin de garantir des résultats justes et équitables.

---

<sup>14</sup> Experte en conservation et développement des communautés, membre de l'IAPB, de la Biodiversity Credit Alliance et du Forum Economic Mondial.

## Ressources utiles

- Convention sur la Diversité Biologique : [Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal](#)
- IAPB : [Cadre pour des marchés de crédit biodiversité à haute intégrité](#) <https://www.iapbiocredits.org/framework>
- Quelques méthodologies :
  - Verra Nature Framework : [Cadre SD Vista relatif à la Nature](#)
  - Terrasos : [PROTOCOL FOR ISSUING VOLUNTARY BIODIVERSITY CREDITS](#)
  - Savimbo : [JSB Methodology](#)

## Abbréviations clés

- **ERC** : Eviter, Réduire, Compenser
- **GBF** : Global Biodiversity Framework (*en français : Cadre Mondial sur la Biodiversité*)
- **IAPB** : International Advisory Panel on Biodiversity Credits (*en français : Groupe consultatif international sur les crédits biodiversité*)
- **IPLC** : Indigenous Peoples and local communities (*en français : Communautés Locales et Peuples Autochtones*)
- **SBTN** : Science-Based Target for Nature

### DETAILS DE LA PUBLICATION

**GUIDE RÉALISÉ PAR :** CONSTANCE GIRES ET CLEMENT SURUN (I CARE)

**AVEC LA CONTRIBUTION DE :** CONSTANCE VON BRISKORN, GUILLAUME NEVEUX ET JUSTINE MARIETTE (I CARE)  
JANVIER 2025



## A PROPOS

I Care by BearingPoint, leader de la transformation à impact, est le centre d'expertise en développement durable du cabinet BearingPoint.

De la stratégie à la mise en œuvre, les experts d'I Care apportent des solutions de transition concrètes et innovantes aux entreprises, aux institutions financières et aux organisations publiques.

L'ambition de I Care est double : offrir une expertise technique sur les questions d'environnement, de climat, de biodiversité, d'impact social, d'économie circulaire et de finance durable ; et combiner cette expertise avec un savoir-faire transformationnel pour engager ses clients dans l'évolution de leurs métiers et de leurs modèles économiques.

I Care by BearingPoint est un acteur majeur dans le domaine du conseil en développement durable et compte plus de 200 consultants spécialisés dans le monde.



Because our **impact** matters